

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements no 1 en date du 2 juin 2005

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Pièce SCGM-9, document 6, page 10

Préambule :

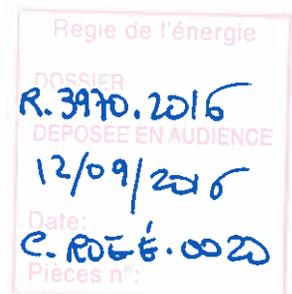
Dans le cadre du programme d'*Aide financière et technique à la construction de logements sociaux efficaces* (PF 110), le FEÉ offre une contribution et un financement sans intérêt pour couvrir le surcoût de construction de certains logements sociaux. Ce financement s'effectue par le biais d'un contrat de performance à économies partagées. Les participants ne remboursent que le tiers de l'aide financière obtenue sur une période de cinq ans et ils peuvent le faire à même les économies d'énergie projetées.

Questions :

- 13.1 Veuillez indiquer comment et à l'aide de quel outil les économies d'énergie prévues sont calculées.
 - 13.2 Veuillez expliquer, à partir d'un exemple, le mécanisme permettant aux participants de rembourser leur aide financière « à même les économies d'énergie projetées » sur une période de cinq ans.
-

Réponses :

- 13.1 Les économies d'énergie prévues sont calculées à partir du logiciel EE4 utilisé dans le cadre du Programme d'encouragement des bâtiments commerciaux (PEBC) de Ressources naturelles Canada (RNCan).
- 13.2 Veuillez vous référer au montage financier ci-après :



NOUVELLE CONSTRUCTION : 29 logements et espaces communs pour jeunes mères en difficulté d'adaptation situés sur le site de Benny Farm**Surcoûts**

Description (Ensemble des mesures)	Unitaire	Total
Fenestration	682,76 \$	19 800,00 \$
Toiture	130,79 \$	3 793,00 \$
Murs extérieurs	658,79 \$	19 105,00 \$
Murs de fondation	120,69 \$	3 500,00 \$
Dalle sur sol	206,90 \$	6 000,00 \$
Récupération de la chaleur de l'air vicié	793,10 \$	23 000,00 \$
Préchauffage de l'air frais (Solarwall)	344,83 \$	10 000,00 \$
Récupérateur de la chaleur des eaux grises (Power Pipe)	248,28 \$	7 200,00 \$
Éclairage et détecteur de mouvements	50,00 \$	1 450,00 \$
Total	3 236,14 \$	93 848,00 \$

Financement

Contributions	Unitaire	Total
Subvention Ville de Montréal	300,00 \$	8 700,00 \$
Montant octroyé par le FEÉ (au total)	2 936,14 \$	85 148,00 \$
• Subvention (2/3)	1 957,43 \$	56 765,00 \$
• Prêt (1/3)	978,71 \$	28 383,00 \$

Remboursement du prêt du FEÉ

Description	Unitaire	Total
Économies annuelles de gaz	1 223 m ³	35 459 m ³
Économies annuelles (@0,50/m ³)	611,50 \$	17 729,50 \$
Remboursement annuel du prêt FEÉ (5 ans)	195,74 \$	5 676,60 \$
Pourcentage des économies utilisé pour rembourser le prêt	32 %	32 %